

**EPPU Nelson Mandela**6, rue des Écoles
33 920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE
Tél. : 05 57 42 51 06
Mail : E.StChristolyDeBlaye@ac-bordeaux.fr**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 2ème TRIMESTRE**

Date : Jeudi 16 mars 2023

Circonscription : Blaye (33)**Présents :****Présidente – directrice d'école par intérim :** Mme Marchi : professeur des écoles (CP2)**Inspecteur de l'éducation nationale :** Mr Guillerot (excusé)

Équipe Enseignante :	Mme Mallet : professeur des écoles (PS/MS) Mme Bardot-Cambot : professeur des écoles (PS/GS) Mme Beïa : professeur des écoles (GS) M. Giraud : professeur des écoles (ULIS école) Mme Higoncq : professeur des écoles (CP1) Mme Viry : professeur des écoles (CE1-A) Mme Mayol : professeur des écoles (CE1-B) Mme Germain : professeur des écoles (CE2-CM1-A) Mme Jet : professeur des écoles (CE2-CM1-B) Mme Dumas : professeur des écoles (CM2) Mme Dotal : professeur des écoles (UPS-EFIV)	
Représentant(s) de la mairie :	Mme Picq (maire) Mme Beau (conseillère municipale)	
Parents d'élèves :	Titulaires Mme Comte Elodie M. Dubois Romain Mme Arnaud Karen Mme Queylat Elsa	Mme Ruffino Emmanuelle Mme Lavielle Jennifer Mme Seran Cédrine Mme Fiarda Leitia

Absent(e)s :Mme Cavard Coquillas : professeur des écoles (TPS/PS/MS) (excusée)
Mme Barrière Sabine : directrice (excusée)
Mme Boucaud Emma
Mme Boni-Aurensan Stéphanie
Mme Coulon Laura
Mme Loubineau Torres Coralie*Début du conseil d'école : le 16 mars à 17h30* Secrétaire de séance : Mme DUMAS Laurie*Fin du conseil d'école : le 16 mars à 18h25***Fait à Saint Christoly de Blaye, le 16 mars 2023****La Directrice par intérim,
Présidente du Conseil d'école****La secrétaire de séance :**

Ordre du jour

Éducation Nationale

1/ Parcours de l'élève

- Fonctionnement des dispositifs d'aide :
 - Présentation de l'ULIS

2/ Projet et vie de l'école

- Evaluation de l'école
- Bilan intermédiaire des projets pédagogiques

3/ Fonctionnement de l'école

- Point OCCE
- Sécurité dans l'école
- Point mairie

Mairie

- Service Minimum d'Accueil
- Equipement sécurité des bâtiments scolaires
- Budget

Parents d'élèves

- Gestion du temps méridien dans la cour des cycles 2
- Organisation de l'accueil des élèves en cas d'absence de l'enseignant
- Développement de l'aspect convivial avec les parents
- Proposition de découverte de l'équitation

Clôture

- Communication de la date du prochain conseil d'école.

PROCES VERBAL

EDUCATION NATIONALE

1/ Parcours de l'élève

- ✓ Les dispositifs d'aide, présentés au 1^{er} conseil d'école
 - Les APC Activités Pédagogiques Complémentaire
 - Le RASED Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté
 - Les PPRE Programme Personnalisé de Réussite Educative
 - Accompagnement éducatif (Devoirs faits)
 - Dispositif EFIV
 - Dispositif ULIS
- ULIS ou Unité Locale d'Inclusion Scolaire est un dispositif, et non une classe à part entière, qui accueille des élèves en situation de handicap, notamment ici handicap mental.
- Où ?
- Chaque école n'est pas systématiquement dotée d'une ULIS. Dans notre circonscription, il y en a 7, ce qui fait que les élèves inscrits à St Christoly de Blaye habitent généralement dans des communes aux alentours, voire plus loin. C'est pourquoi le transport de ces élèves est pris en charge par le conseil général qui va payer des compagnies de taxi.
- Qui ?
- Il existe plusieurs types d'ULIS en fonction de la nature du handicap. Dans notre école, il s'agit du handicap mental. Un élève ne peut être orienté en ULIS qu'après la décision d'une commission qui se réunit à la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (environ 3 ou 4 fois/an).
- Le handicap des élèves se situent dans un trouble des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Ça concerne donc des élèves qui, malgré tous les aménagements et adaptations pédagogiques, nécessitent un enseignement adapté et dont les entraves à l'apprentissage sont telles qu'une scolarisation continue en classe ordinaire devient inefficace.
- Mise en œuvre ?
- Une fois arrivé au sein du dispositif, l'élève est inscrit dans la classe correspondant à sa tranche d'âge. Un Projet de Personnalisation de Scolarité est alors élaboré par l'enseignant coordonnateur. L'objectif de ce PPS est d'organiser les temps d'apprentissages entre sa classe de référence (notamment dans des domaines auxquels il peut participer), la salle du dispositif dans laquelle un travail de consolidation des acquis est mené et les temps de soin à l'extérieur de l'école. Cette répartition peut être très variable entre les élèves. Certains, notamment en arrivant dans le dispositif, peuvent avoir un temps réduit en classe ordinaire et un temps important dans l'ULIS. Rapport qui tend à être inversé lorsqu'on s'achemine vers la fin du cursus scolaire primaire.
- Pour résumer, la compensation du handicap est permise grâce à des effectifs réduits (max 12), un ratio adulte-enfant plus favorable (AESHco.), un enseignement sur le plan pédagogique qui tente de prendre en compte la diversité des profils des élèves

pour viser l'acquisition des compétences des programmes et un travail de partenariat entre l'école, la famille et les intervenants (soin, social etc...)

- Et après ?
- A l'issue de leur scolarité primaire, les élèves peuvent poursuivre au collège, soit en ULIS puisque ce dispositif est le même qu'à l'école, soit en SEGPA, qui est une filière qui prépare dès la 4ème à l'insertion dans le milieu professionnel.

2/ Projets et vie de l'école

- ✓ Evaluation de l'école :

Le document préparatoire a été transmis aux services. Ce document a été construit par l'équipe pédagogique suite à un gros travail d'analyse.

Le temps de discussion avec les évaluateurs de la DSDEN aura lieu le jeudi 30 mars sur la journée. Lors de cette journée, les évaluateurs rencontreront la directrice, s'entretiendront avec des représentants des parents d'élèves, des ATSEM, des enseignants, des représentants de la mairie et même des élèves (de cycle 3).

- ✓ Bilan intermédiaire des projets pédagogiques, actions à venir et liaisons inter-cycles et intra-cycles :

Les projets des classes présentés lors du premier conseil d'école suivent leur cours. Un bilan sera fait au dernier conseil d'école.

Actions :

- « La semaine des mathématiques » = du 6 au 15 mars pour les classes de CE1-A + CE1-B

- « La Fête du Court Métrage » = du 15 au 21 mars. Diffusion de courts métrages ; programmations adaptées à l'âge des enfants. Visionnages proposés aux familles les 16 et 20 mars sur le temps des APC par plusieurs classes de l'école (PS-GS, CP1, CP2, CM2). Peu d'inscrits...

- « La Grande Lessive » = jeudi 23 mars, sur le thème « Ma cabane et/est la tienne » = Mme Bardot-Cambot est désignée référente de l'événement. Production en amont du 23-03, accrochage le 23 au matin. Il a été décidé que la zone d'accrochage serait située près de la mairie pour permettre plus de visibilité, et pas seulement par les parents d'élèves.

- Jouer aux échecs pour la classe de CE1-A dans le but de faire un tournoi avec l'école de St Girons (10 plateaux offerts par la DSDEN). Les CE2-CM1-A vont aussi profiter de ce matériel pour s'initier.

- Projet chant entre les classes de PS-GS et CM2 > production devant les parents à la fin de l'année

- « Les 100 jours de classe », le vendredi 7 avril. Sera fêté par l'ensemble de l'école. Journée spéciale autour du nombre 100 pour le cycle 2. Des défis seront proposés dans les classes de CP et CE1. Les collections seront exposées dans les classes. Les TPS-PS-MS viendront visiter l'expo le matin et les PS-MS, PS-GS et GS viendront l'après-midi, après la sieste, avec le gouter. Pour les cycles 3, les élèves volontaires pourront réaliser des collections, et des défis sportifs autour du 100 seront proposés l'après-midi.

En fin de journée, l'élémentaire sera ouvert aux parents avec une exposition des collections dans les classes et des collations.

- Terra Aventura pour les 2 classes de CP aux beaux jours (à Bourg-sur-Gironde certainement).

Mme le Maire en profite pour annoncer qu'un parcours du même type est en cours de création en partenariat avec l'Office de Tourisme.

- Classe découverte à l'île de Ré du 31 mai au 2 juin 2023 pour les CE2-CM1-CM2
- Sortie au Festival « Les Echappées Belles » à Blanquefort le vendredi 2 juin = parcours composés de spectacles vivants, d'ateliers participatifs, d'intermèdes ludiques ; autour des arts de rue. Sortie pour les PS-GS + CP1 + CP2 + CE1-A + CE1-B
11 € par enfant : une participation symbolique de 2€ sera demandée aux parents.
- les différents projets du REP, notamment autour des comités de lecture.

3/ Fonctionnement de l'école

- ✓ Point OCCE : Mme Coquillas étant en arrêt, l'information n'est pas disponible.
- ✓ Sécurité

2ème Exercice incendie

Il s'est déroulé le 28/02/2023 le matin pour la maternelle et pour l'élémentaire, sur le temps de récréation. Il s'agissait de vérifier l'audibilité de signal lors des temps de récréation. Seuls les enseignants étaient au courant. Le temps de réponse est conforme aux préconisations (moins de 2 minutes au point de rassemblement avant appel, moins de 4 minutes au point de rassemblement après appel).

Tout s'est bien déroulé.

Un dernier exercice aura lieu à la fin de l'année sans prévenir les enseignants ni les enfants.

Exercice PPMS Risques Majeurs – A reprogrammer

L'exercice visant à vérifier l'adaptation des comportements à un risque majeur sera effectué prochainement. Cet exercice permet à chacun de connaître le circuit et le lieu de rassemblement. Il est aussi l'occasion d'échanger sur les bons réflexes et comportements à adopter. Les enfants sont prévenus.

Point visite Mme Justica – Equipe Mobile de Sécurité - DSDEN

Mme Justica, personnel référent de la sécurité pour la DSDEN, est venue faire un point sur la sécurité dans l'école.

Voici les améliorations qu'elles proposent et qui devront être apportées au PPMS Attentat Intrusion et à notre école afin d'améliorer la sécurité des élèves en cas d'intrusion. Les classes 3/4/8/9 devront être dotées de films sans tain afin que les élèves puissent s'y cacher en toute sécurité. Dans un premier temps, des feuilles de couleur pourront être placées sur ces vitres afin de répondre rapidement au problème. En complément, des boutons déclencheurs de l'alarme intrusion devront être ajoutés à l'étage afin de permettre à la directrice de déclencher le PPMS intrusion directement depuis son bureau, ainsi qu'un autre dans la salle de classe de l'étage.

Mme le Maire nous informe que les films sans tain seront posés pendant l'été.

- ✓ Point mairie :
 - Remerciements

Nous tenions à remercier la mairie pour la réalisation de l'ensemble des travaux qui avaient été demandés. Une liste de petits travaux est transmise avant chaque vacance.

- VPI de Laurie

Nous souhaitons savoir où la commande en est. Il est à noter qu'il faut prévoir de changer le tableau à craie ou le recouvrir.

Mme le Maire nous informe que des mesures sont à prendre afin de pouvoir fixer une date de pose du VPI avec le fournisseur. Elle prend note de la nécessité de trouver une solution pour le tableau à craie : le changer ou le recouvrir d'un film « Velléda ».

○ Inscription en PS :

Elles se feront à partir du 3 avril.

L'inscription se fait d'abord à la mairie puis dans un deuxième temps à l'école (admission). Dans la mesure du possible, les maîtresses de PS organiseront un accueil des futurs élèves (à raison de 3 par demi-matinée) courant juin.

Cette inscription concerne seulement le pan scolaire et non le pan périscolaire qui viendra plus tard.

Une affiche résumant ces informations sera communiquée pour être visible de tous.

○ Budget

Le budget demandé est le suivant :

- 52€ pour les élèves de maternelle (cycle 1 : TPS, PS, MS et GS),
- 45€ pour les élèves de cycle 2 (CP, CE1 et CE2),
- 40€ pour les élèves de cycle 3 (Cm1 et Cm2)
- 52€ pour les élèves d'ULIS –école
- Budget Comités de Lecture et livres en citadelle : 600€
- Budget bureau : 500€

TOTAL Budget de fonctionnement d'environ 10 900€

- Budget transport scolaire : 2 000€

De plus nous avons aussi fait une demande d'équipements.

Budget d'équipement :

- Imprimantes couleur : Au vu du prix des cartouches d'encre il nous semble souhaitable de passer sur un forfait HP Instant Ink. Pour chacune des imprimantes un forfait à 11.99 € par mois semble tout indiquer.
- $11.99 \times 2 \times 12 = 287.76€$ soit 300 euros. Ce montant est à déduire du fonctionnement du bureau et ne viendrait pas en surplus du budget.

Mme le Maire nous informe qu'après comparaison elle accepte cette demande. Cependant, la commune ne peut pas souscrire d'abonnements en ligne. A voir pour trouver une autre solution pour le paiement.

- Aménagement d'une salle des maîtres à l'étage de l'élémentaire : aujourd'hui nous n'avons aucun lieu pour nous réunir hors les classes. Pourtant il semble très important de permettre à l'ensemble de l'équipe pédagogique de se retrouver dans un espace commun, un espace de rencontre et d'échanges, une salle, à vocation professionnelle, à la fois lieu de détente et lieu de travail pour l'équipe. Cette salle nous permettrait de prendre des pauses ou nos repas (sans devoir manger dans les classes et installer nos micro-ondes dans les couloirs) mais aussi d'organiser des réunions internes.

Mairie : une étude pour aménager les chais en classes dans le futur est en cours. En attendant, la mairie est d'accord pour aménager une salle en haut pour les réunions et la prise de repas hors temps scolaire sans pouvoir donner de délai sur la réalisation.

- Mobilier classe maternelle : 6 tables et 6 chaises pour un montant 1091,98€ TTC (Devis Manutant Collectivités)
- Achats de vélos, draisienne, trottinette pour la maternelle pour un montant de 1 177,61 TTC à la Sadel ou 955€ TTC chez Decathlon PRO (voir les deux devis joints)

Mairie : ces dépenses sont à l'étude dans le cadre de l'élaboration budget qui sera voté le 4 avril 2023.

- Câble informatique (re demande) : 2 adaptateurs USB-RJ45 (voir photo jointe) > coup de fil de Monsieur Croisant aujourd'hui. La mairie lui a demandé de vérifier les caractéristiques avant de passer la commande.

Enfin, nous avons fait une demande de budget exceptionnel pour financer une partie des projets de fin d'année :

- classe découverte sur l'île de Ré, du 31 mai au 2 juin 2023 (CE2-CM1-CM2, soit 53 élèves

+ 6 adultes) ; thème de la mer avec pêche à pied, découverte de la voile et du littoral ; budget global de 9673€ (8030€ le séjour + 1646€ de transport). L'état de réalisation du budget sera transmis à la municipalité

Mairie : ce financement est à l'étude dans le cadre de l'élaboration budget qui sera voté le 4 avril 2023.

- le jardin : pour que les enfants puissent réellement jardiner et participer au projet départemental. Un détail précis des demandes sera transmis à la municipalité.

Mairie : la municipalité accepte cette demande. La construction de bacs de jardinage est aussi un projet du Conseil Municipal Enfants (CME).

MAIRIE

1. Service Minimum d'Accueil

Rappel aux parents : les mairies ont obligation de le mettre en place lors des grèves, mais une inscription préalable est demandée car le nombre d'enfants est à justifier auprès de l'état. C'est aussi pour savoir le nombre de personnel à mobiliser afin d'assurer la sécurité des enfants.

2. Equipement sécurité des bâtiments scolaires

Mme la Maire nous détaille les aménagements réalisés et à venir pour améliorer la sécurité dans et aux abords de l'école :

- Films sans tain sur les fenêtres des couloirs et le haut des fenêtres côté rue pour la chaleur : ce sera fait pour les couloirs mais à voir en fonction du budget disponible pour le côté rue.
- Aménagement sécurité extérieure « zone 30 » + potelés. Zone qui sera complétée par des potelés supplémentaires et un panneau « sortie d'école » au début de la ruelle. Place PMR à venir à l'entrée de l'école.
- Un bureau d'études a été mandaté pour refaire les plans de l'école aux normes avec les travaux faits et intégrer les changements de destination des locaux pour ensuite convoquer la commission de sécurité.

3. Budget

Révision du tarif de restauration scolaire : le prix du repas sera augmenté dès la rentrée des vacances d'avril car le fournisseur augmente de 9% ses prix.

Modification probable de l'inscription au service de restauration scolaire pour la prochaine rentrée : fonctionnement comme au collège avec facturation d'emblée puis justification de la part des parents en cas d'absences.

PARENTS

- *Gestion du temps méridien dans la cour des cycles 2*

Problèmes ponctuels gérés au cas par cas, mais pas de plainte en mairie de la part des parents.

Mais les parents font part aux enseignants de problèmes sur ce temps.

Mme le Maire rappelle l'importance de la communication avec la mairie si jamais il y a des soucis. Il est même possible de proposer un rendez-vous conjoint mairie/école avec les parents si nécessaire.

La demande a été faite après les vacances de février sachant que beaucoup de matériel est disponible afin que ces personnels mettent en place des animations pour occuper les enfants, et qu'il y ait moins de conflits.

4 personnes : 2 animateurs BAFA, 1 service civique et 1 agent.

- *Organisation de l'accueil des élèves en cas d'absence de l'enseignant*

Si pas de remplacement, répartition en fonction des tableaux établis en début d'année, les enfants ne font pas classe et ne sont pas forcément répartis dans une même classe que la leur. Cela reste un temps de « garde » et non « d'enseignement ».

- *Développement de l'aspect convivial avec les parents*

Pas d'association des parents d'élèves, volonté des parents d'en reformer une l'année prochaine pour faire des actions en lien avec les enseignants. (3 personnes minimum pour monter une association)

La mairie propose aux parents la préparation, par les parents élus, d'un mot à distribuer en même temps que le dossier d'inscription aux services périscolaires.

Volonté de chants pendant le marché de Noël de la part des parents. Les enseignants expliquent les difficultés à répondre favorablement à cette demande : énorme temps de préparation ; conditions non optimales de rendu notamment.

Mme le Maire explique que, si cela est suffisamment anticipé, cela peut se faire à la salle VOX.

- *Proposition de découverte de l'équitation*

Une maman d'élève est en lien avec le club de St Girons qui se propose d'offrir à une classe la découverte de l'activité sur une journée. Voir la faisabilité pour l'année prochaine. A organiser dans le cadre d'un projet.

CLOTURE

- ✓ Communication des dates des prochains conseils d'école et des dates auxquelles les parents et la mairie devront avoir communiqué leurs questions et demandes pour l'ordre du jour.

Conseil d'école n°3 : jeudi 29 juin à 17h30 – remise des questions au plus tard le 5 juin.

Signature de la directrice : (directrice par intérim)



FEUILLE D'EMARGEMENT		
NOM Prénom	Fonction	Signature
MARCHI Céline	PE + directrice par intérim	
DUMAS Laurie	PE	
DOTAL Maëva	PE	
JET Floriane	PE	
NAUÉ Camille	PE	
MAYOL Léa	PE	
FIARDA Leïticia	PE	
COMTE Elodie	Parent élèves	
ARNAUD Karen	P-E	
Mallet Isabelle	P-E	
BARROT CARROT Anne	PE	
BEIA Karan	PE	
LAJIEUE Jennifer	Parent Elève	
GERMAIN Candice	P.E	
VIRY Sophie	PE	
HIGNENQ Marie	PE	
Julien GIRAUD	PE	
DUBOIS POTAIN	Parent d'élève	
DROUET RUFFINO Emmanuel	parent d'élève	
QUEYLAT Elsa	Parent d'élève	
BEAU Kati	Conseillère déléguée	
PILQ Marielle	Maire	
SERAN Cédrine	Parent d'élève	